

Dans le cadre de **l'élaboration du Schéma Régional pour l'Aménagement, le Développement Durable et l'Égalité des Territoires (SRADDET)**, la Région Grand Est a poursuivi la démarche de concertation par la tenue du dernier séminaire « Climat-Air-Energie » le mercredi 05 juillet 2017 à Strasbourg.

L'objectif de ce séminaire était d'offrir à l'ensemble des élus et des acteurs du territoire régional un temps de co-construction du rapport du schéma en contribuant en atelier à :

- ✓ la consolidation du diagnostic et des enjeux concernant le Climat, l'air et l'énergie ;
- ✓ l'identification de pistes d'objectifs pour la stratégie régionale d'aménagement.

Ce séminaire clôt un cycle de 4 rencontres thématiques complémentaires, enrichissant ainsi le projet SRADDET en transversalité. Ces 4 séminaires proposaient des réflexions et des échanges autour :

- ✓ de l'égalité et de l'aménagement du territoire le 19 mai à Châlons-en-Champagne,
- ✓ des transports et de la mobilité le 16 juin à Nancy,
- ✓ de la biodiversité et de l'eau le 26 juin à Metz,
- ✓ du climat, de l'air et de l'énergie le 5 juillet à Strasbourg.



Cette dernière rencontre a réuni 219 participants. Il s'agissait en grande partie de représentants (élus et techniciens) des collectivités (42%), de l'Etat et des services déconcentrés (11%), d'entreprises (11%) et d'associations ou collectifs (11%) concernés et investis sur les thématiques. Les agences compétentes (ADEME, agences locales de l'énergie et du climat) étaient elles aussi très présentes (autres acteurs : 9%).

Accueil

Franck Leroy, vice-président de la Région Grand Est en charge de la solidarité territoriale, de la qualité de vie et de la transition énergétique et co-président du Comité de Pilotage SRADDET, a introduit le séminaire en relevant le caractère intégrateur et stratégique de ce nouveau schéma régional et en soulignant l'opportunité qu'il représente en terme de mise en cohérence des politiques régionales d'aménagement du territoire et de lisibilité de l'action de la région Grand Est.

Le SRADDET, c'est quoi, pourquoi et comment ?

Franck Leroy, a rappelé qu'à la suite de la fusion des anciennes Régions, l'élaboration du schéma est l'occasion de « faire région » et de renforcer l'attractivité du Grand Est en partageant une vision commune du territoire et un projet politique fédérateur où chacun trouve sa place. Le SRADDET constitue donc pour la Région, l'occasion de mettre en œuvre une démarche de co-construction, dans le but d'aboutir à un document de planification régionale partagé dans son élaboration, mais aussi sa mise en œuvre.

Pour répondre à ces objectifs et réfléchir collectivement à « l'intérêt régional », la Région souhaite réussir le dialogue région-territoires :

- ✓ En précisant que l'écriture des objectifs et des règles se fera dans le respect du principe de subsidiarité afin de respecter les rôles et les échelles de chacun ;
- ✓ En valorisant les expériences et les bonnes pratiques des territoires ;
- ✓ En mettant en place un dispositif complet de co-construction, d'échanges par le biais de séminaires, réunions thématiques et territoriales et une plateforme collaborative de recueil de contributions.

Quel rôle pour la Région et les territoires dans la transition énergétique et climatique ?

Franck Leroy a profité de ce séminaire pour lancer, en partenariat avec l'Etat et l'ADEME, l'instance de Concertation Ressources Energie et Atmosphère Grand Est (CREAGE). Il s'agit d'une instance de concertation large et ouverte sur la transition énergétique, coprésidée et co-animée par l'Etat et la Région. Elle a pour but d'associer tous les acteurs qui ont un rôle à jouer dans la transition énergétique selon 5 grands collèges : collectivités et territoires de projets, associations et société civile, énergéticiens, acteurs socio-économiques (fédérations et organisations socio-professionnelles, bailleurs, industriels...), personnes qualifiées (experts, universitaires, instances transfrontalières etc.). Elle se réunira 1 à 2 fois par an, en format plénier. Des ateliers thématiques seront également organisés suivant un ordre du jour défini. Ainsi, la première rencontre de la CREAGE se tient ce jour et est donc consacrée à la première phase du SRADDET (rapport), elle sera à nouveau réunie pour la seconde phase (fascicule).

François Schricke, adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes en charge du pôle politiques publiques, a précisé ensuite que le SRADDET et cette gouvernance devront permettre de définir la stratégie en matière de transition énergétique à l'échelle régionale et contribuer à l'atteinte des objectifs et engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air, qui répond elle-même à des enjeux européens et internationaux comme l'accord de Paris.

Le SRADDET ne sera pas une stricte déclinaison régionale des objectifs nationaux, il définira un cap, une trajectoire propre à la région Grand Est, qui tienne compte de ses spécificités et mobilise l'ensemble des domaines d'actions (industrie, transports, bâtiments, organisation de l'espace, agriculture...). Il ne sera pas non plus question d'imposer des objectifs chiffrés aux territoires mais bien plus de leur donner des outils pour définir et suivre leur propre trajectoire. Les enjeux auxquels le Grand Est doit faire face sont en effet multiples et interconnectés :

- ✓ S'adapter au changement climatique et le limiter ;
- ✓ Massifier la rénovation énergétique des bâtiments tout en augmentant la qualité des rénovations ;
- ✓ Optimiser l'efficacité énergétique des procédés industriels et mieux prendre en compte l'énergie grise ;
- ✓ Accélérer la production d'énergies renouvelables ;
- ✓ Accompagner les mutations des réseaux électriques et de gaz nécessaires à l'accueil des énergies renouvelables ;
- ✓ Améliorer la qualité de l'air : un enjeu de santé publique ;
- ✓ Mobiliser les territoires sur leurs trajectoires de transition énergétique et climatique.

Christian Guirlinger, Président de la Commission Environnement de la Région Grand Est, a quant à lui présenté le programme Climaxion, lancé en janvier 2017 par la Région, l'ADEME et l'Etat. Climaxion regroupe l'ensemble des dispositifs de soutien à la transition énergétique et de l'économie circulaire gérés en commun par la Région Grand Est et l'ADEME, en articulation avec les programmes européens. L'objectif est d'harmoniser les pratiques à l'échelle de la nouvelle région Grand Est afin d'offrir le même niveau et la même qualité d'intervention sur l'ensemble du territoire.

Eclairages sur le climat, l'air et l'énergie en Grand Est

Deux éclairages, l'un relatif au profil Climat Air Energie et l'autre à la présentation du scénario NégaWatt, ont été présentés dans le temps plénier et sont consultables dans le Power Point joint au présent compte-rendu. Ces éclairages avaient pour objectifs de mettre en lumière différents enjeux, spécificités et problématiques régionales relatifs au changement climatique, à la qualité de l'air et à la maîtrise de l'énergie et de constituer une matière à débat pour les ateliers de travail.

1^{er} et 2nd temps d'ateliers

Les temps d'ateliers avaient pour principaux objectifs de :

- ✓ **Partager** des atouts, des handicaps, mais également des opportunités et des perspectives en termes d'orientations et d'actions ;
- ✓ **Identifier** des besoins, des attentes, des réciprocitys à mettre en place ;
- ✓ **Réfléchir** aux échelles de coopération et de solidarité territoriale.

Autour de 5 grandes thématiques de questionnements :

→ Atelier n°1 : Rénovation bâti résidentiel et tertiaire

Le secteur du résidentiel représente 25% de la consommation en énergie finale dans le Grand Est (30,5% à l'échelle nationale) et constitue le troisième secteur consommateur après l'industrie et les transports. Le secteur tertiaire est quant à lui un secteur d'activité très important qui représente 11% de la consommation régionale.

L'objectif de cet atelier était de déterminer les moyens à mettre en œuvre afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions des GES du bâti en réponse à ces constats et en reprenant en compte les effets du changement climatique. Pour cela, il s'agissait d'imaginer les trajectoires à retenir pour répondre aux enjeux de rénovation énergétique des bâtiments.

→ Atelier n°2 : ENR&R mobilisation du potentiel (production et ressources)

L'électricité renouvelable constitue 34% de l'énergie primaire d'origine renouvelable en Grand Est. Elle provient principalement des filières hydraulique, éolien et photovoltaïque. La production de chaleur renouvelable représente quant à elle 7% de la production d'énergie renouvelable totale. Elle provient principalement des différentes filières de la géothermie et de l'incinération des déchets.



L'objectif de l'atelier était d'identifier les ressources mobilisables, les atouts et freins au développement de nouveaux projets d'énergie renouvelable et de récupération, d'intégrer les impacts du changement climatique sur l'utilisation des ENR&R et d'identifier les pistes de trajectoire régionale pour leur développement.

→ Atelier n°3 : ENR&R réseaux (gaz, électricité, chaleur, réseaux intelligents, ...)

La Région Grand Est se distingue par l'organisation de son réseau de distribution d'énergie avec six distributeurs de gaz et une trentaine de distributeurs d'électricité en plus de l'opérateur national ENEDIS.

L'objectif de cet atelier était d'identifier les moyens à mettre en œuvre afin de renforcer les réseaux à des coûts acceptables, d'identifier des leviers afin d'améliorer la disponibilité des ENR&R et d'identifier les potentiels de développement de ces réseaux dans une perspective de développement de ces énergies.

→ Atelier n°4 : Efficacité énergétique des procédés industriels

L'industrie est le premier secteur consommateur d'énergie en Grand Est (3ème à l'échelle nationale). Il représente 35% de la consommation en énergie finale totale. Il est néanmoins le secteur qui affiche le plus fort recul depuis 2005, en partie du fait de la crise industrielle.

L'objectif de cet atelier était d'identifier les pistes de travail pour aider les entreprises à réduire leur consommation d'énergie, favoriser les mutualisations possibles, encourager de nouvelles formes de communication, développer des outils de sensibilisation plus incitatifs et enfin diffuser les bonnes pratiques pour une meilleure performance énergétique.

→ Atelier n°5 : Ecologie industrielle et territoriale, écoconception, économie de la fonctionnalité

De nouveaux modes de production, de consommation ou d'organisation émergent aujourd'hui et représentent d'importants gisements d'économies d'énergies qu'il s'agit de saisir en faveur de la transition énergétique des activités économiques.

L'objectif de cet atelier était d'étudier l'opportunité de développer ces nouvelles formes de conception, d'organisation des procédés ou de coopérations entre entreprises, d'identifier le rôle que peuvent jouer les collectivités locales dans l'émergence ou la pérennisation de démarches d'écologie industrielle et territoriale ou encore d'identifier les changements comportementaux à adopter.

Pour répondre à ces questionnements et faire du séminaire un vrai temps de construction du projet régional, les participants ont été répartis par tables hétérogènes (mixité géographique et mixité des structures).

Au total, 19 tables d'ateliers ont contribué collectivement et dans le cadre de deux sessions de 1h à ce qui sera demain le rapport du projet de SRADDET.

Plénière de restitution et conclusion du séminaire

A la suite des ateliers, les participants ont été invités à restituer les grandes idées clés de leur table.

Atelier n°1 : Rénovation bâti résidentiel et tertiaire

Idées clés

✓ Tertiaire :

- Cibler les propriétaires, identifier les accompagnements possibles, favoriser la formation, trouver les leviers mobilisables pour inciter les professionnels ;
- Améliorer l'exemplarité des bâtiments publics pour les bâtiments privés ;
- Développer les bâtiments intelligents, notamment pour les rendre attractifs et efficaces ;

- Mettre en place un système de guichet unique à destination des établissements publics ou privés et des particuliers ;
- Etablir un chantier transversal de sensibilisation en faveur des éco gestes ;
- Améliorer le confort et la durabilité des bâtiments et favoriser la qualité de vie intérieure et la prise en compte des enjeux sanitaires.

✓ Résidentiel :

- Engager une politique indirecte mais efficace et efficiente ;
- Inciter un changement des mentalités, notamment en communiquant d'avantage auprès des propriétaires ;
- Adapter les formations (jeunes, professionnels, propriétaires, artisans, etc...) ;
- Développer l'accompagnement, l'offre de suivi et la sensibilisation du public ;
- Présenter la rénovation énergétique comme un enjeu de confort de l'habitat ;
- Améliorer la coordination entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage pour favoriser l'efficacité énergétique, notamment sur les chantiers complexes : coordination des ressources humaines, respect des cahiers des charges, suivi des travaux, assistance à maîtrise d'ouvrage, harmonisation des diagnostics et obligation du diagnostic thermique ;
- Mettre en place un meilleur arbitrage entre rénovation globale et rénovation partielle en trouvant des solutions s'adaptant aux besoins et ressources. Cela peut notamment s'opérer par le biais d'un médiateur pour la précarité énergétique ;
- Développer des outils performants mobilisant des nouvelles techniques et apporter une ingénierie financière et technique ;
- Etablir une approche spécifique pour le bâti patrimonial.

Atelier n°2 : ENR&R mobilisation du potentiel (production et ressources)

Idées clés

- Travailler selon un mode de gouvernance et de participation citoyennes, favoriser l'information, la pédagogie et la sensibilisation des publics en faveur de l'acceptabilité sociale des projets ;
- Adopter une approche territoriale des projets ;
- Développer l'appui à l'ingénierie financière des territoires pour le suivi des projets, trouver des outils qui permettent de financer les projets et de vérifier leur équilibre ;
- Etre vigilant à la cohérence territoriale des projets, notamment dans le cadre de la relation urbain-rural ;
- Renforcer l'état des lieux des énergies renouvelables : cartographier pour mieux connaître les territoires, capitaliser les informations sur les gisements, aider au financement d'un cadastre solaire, identifier les zones à enjeux pour l'énergie électrique au regard des contraintes réglementaires ;
- Développer les filières de production : aider au recyclage du bois et du biogaz, partager les retours d'expériences, sécuriser les approvisionnements, diversifier le mix énergétique des ENR et notamment développer le photovoltaïque et la biomasse ;
- Privilégier l'émergence de nouvelles formes de gouvernance pour les projets : gouvernance territoriale énergétique, mettre en place des stratégies partagées entre la Région et l'Etat pour la production d'électricité ou de chaleur, développer les complémentarités interrégionales ou transfrontalières, expérimenter un complément régional à l'obligation d'achat ENR dans le cadre territorial ;
- Valoriser l'importance des retombées économiques locales ;
- Anticiper et réduire les impacts sur l'environnement des projets d'ENR ;
- Améliorer la formation des maîtrises d'ouvrage et des architectes ;
- Réduire les contraintes règlementaires et administratives.

Atelier n°3 : ENR&R réseaux (gaz, électricité, chaleur, réseaux intelligents, ...)

Idées clés

- Reconfigurer le réseau de distribution d'électricité et développer les réseaux de chaleur ;
- Maximiser la présence des ENR à moindre coût par les collectivités et favoriser leur intégration dans les réseaux existants ;
- Adapter les réseaux plutôt que de les renforcer notamment pour une plus grande capacité de résilience ;
- Prioriser les réseaux de chaleur en tenant compte des territoires fragiles ;
- Lier l'observatoire des ENR avec celui des réseaux gaz, électricité et chaleur ;
- Assurer une meilleure interconnexion entre les réseaux gaz et électricité ;
- Développer les réseaux intelligents permettant d'influer les comportements des consommateurs ;
- Etudier davantage les problématiques de stockage de l'énergie ;
- Décloisonner les territoires en adoptant une approche globale des enjeux énergétiques : notion de solidarité territoriale, dimensionnement et adaptation des réseaux, solidarités interrégionales, développement de réseau de chaleur à l'échelle transfrontalière ;

Atelier n°4 : Efficacité énergétique des procédés industriels

Idées clé

- Optimiser l'efficacité énergétique des établissements ;
- Créer des plateformes de l'efficacité énergétique (par exemple d'Oktave pour les particuliers) ;
- Cibler prioritairement les PME, susciter la demande auprès des petites structures et les intégrer dans des réseaux régionaux ou nationaux ;
- Développer les aides à destination des entreprises, la communication et le partage d'expériences ;
- Insister sur cette question dans le cadre du diagnostic du SRADDET ;
- Assurer la pérennité des processus mis en place.

Atelier n°5 : Ecologie industrielle et territoriale, écoconception, économie de la fonctionnalité

Idées clés

- Favoriser le développement de telles démarches et leurs conditions de réussite sur le territoire ;
- Lier éco conception et éco fonctionnement en faveur d'une plus grande sobriété énergétique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Encourager le changement de comportement via des actions de sensibilisation à destination de tous les acteurs (enfants, professionnels...) ;
- Mettre en place un chèque éco-conception pour accompagner les PME ;
- Développer des accompagnements spécifiques pour les territoires fragiles en faveur de leur mise en réseau et accompagnement financier ;
- Valoriser les initiatives existantes et partager notamment les modalités de leur mise en œuvre opérationnelle ;
- Faire émerger les projets rapidement ;
- Etablir un lien entre le SRADDET et le SRDEII sur cette thématique en développant des outils pertinents pour un nouveau modèle économique ;
- Créer une écologie industrielle à l'échelle régionale ;
- Confirmer le rôle des collectivités dans l'accompagnement des acteurs comme vecteur d'attractivité, favoriser le développement de projet via marché public ;
- Placer la Région dans un rôle de médiateur, de facilitateur ou d'animateur des projets ;

- Définir un schéma régional de l'énergie comprenant des diagnostics précis de chaque ressource énergétique et des orientations multi énergies, le tout dans le respect des échéances administratives.

Foire aux questions

Parallèlement à ce travail, les participants avaient l'opportunité de poser ou d'émettre des questions et des remarques libres. Ces questionnements et ces remarques mettent en lumière :

✓ Des interrogations à prendre en compte dans le SRADDET

- Les participants s'interrogent sur :
 - o Les échelles présentées dans le SRADDET et notamment l'importance de définir une maille territoriale large offrant une certaine liberté d'action aux territoires sur les questions énergétiques ;
 - ➔ **Réponse** : Le SRADDET a en effet vocation à être territorialisé à une échelle infrarégionale qui restera large et permettra d'identifier des sous-territoires cohérents en termes d'enjeux et de fonctionnement territorial.
 - o La cohérence entre les SRADDET au niveau national et l'articulation de la stratégie régionale avec les orientations nationales.
 - ➔ **Réponse** : Des échanges entre les Régions ont lieu au plan national sur la méthodologie d'élaboration et de suivi des SRADDET. La loi prévoit que le SRADDET prenne en compte les stratégies ou programmes suprarégionaux suivants : grands projets d'aménagement (OIN, PIG, ...), stratégie nationale Climat-Air-Energie (stratégie nationale bas-carbone, plan national de réduction de la pollution atmosphérique, programmation pluriannuelle de l'énergie), orientations nationales sur la biodiversité, schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, plans de gestion du risque inondation. **Les participants suggèrent que soit mis en place un cadre de collaboration des territoires (mise en réseau régional) pour favoriser les relations de réciprocité et créer des opportunités de partenariats.**

✓ Des problématiques relatives au transfrontalier

- Les participants soulignent l'importance de :
 - o Développer et renforcer les liens avec les Länder voisins sur la transition énergétique via la coopération franco-allemande pour la transition énergétique locale (TANDEM) ;
 - o Prendre en compte les enjeux transfrontaliers.
 - ➔ **Réponse** : La Région Grand Est est consciente de l'enjeu transfrontalier et y apporte une attention particulière dans les analyses menées. En termes de concertation, un séminaire spécifique sur la question transfrontalière est prévu d'ici la fin d'année 2017 et les espaces de coopération transfrontalière (Rhin Supérieur, Grande Région, Champagne-Ardenne-Wallonie) constituent des acteurs ciblés dans le processus de co-construction.

✓ Un rôle des collectivités à affirmer

- Les remarques émises insistent sur :
 - o Le besoin d'accompagnement des collectivités sur le développement des énergies renouvelables : sensibilisation et formation des élus pour étudier la pertinence des solutions techniques disponibles sur le territoire, le coût induit et l'investissement à prévoir, ... ;
 - o La nécessité de soutenir les collectivités dans la réalisation de diagnostics territoriaux en matière de potentiel de productions énergétiques locales (par exemple en termes d'énergies primaires : déchets de bois, bois-énergie, ...)

- L'enjeu que les collectivités établissent un plan énergie, après concertation entre les différents opérateurs de réseaux (électricité, gaz, chaleur, froid, ...) afin d'avoir une vision du mix énergétique local mobilisable.

➔ **Réponse :** La Région et l'ADEME accompagnent les projets de développement des ENR des territoires au plan technique et financier à travers le programme Climaxion. Cet accompagnement intègre une phase étude de faisabilité et une phase investissements. Le SRADDET définira un cadre stratégique de long terme et mettra en place des outils pour la territorialisation des objectifs en matière de mix énergétique.

✓ **Un soutien aux énergies renouvelables citoyennes recommandé**

- Les participants suggèrent :
 - De distinguer les énergies renouvelables « centralisées et industrielles » des projets d'énergies renouvelables citoyennes et territoriales ;
➔ **Réponse :** Le développement de projets citoyens est un axe de la politique régionale déjà inscrit dans le programme Climaxion (accompagnement au montage de projets participatifs et soutien aux démarches de concertation citoyenne pour favoriser l'acceptation sociale des projets ENR).
 - Qu'un fonds énergétique régional soit mis en place pour les énergies renouvelables citoyennes et territoriales ;
 - Que la Région joue le rôle d'agrégateur pour permettre aux énergies renouvelables citoyennes et territoriales de répondre aux appels d'offres ;
 - L'expérimentation d'un complément régional à l'obligation d'achat et/ou aux appels d'offres pour les énergies renouvelables territoriales et citoyennes exemplaires ;
 - De créer une Société d'économie mixte (SEM) pour les énergies renouvelables régionale pour encourager le développement des énergies renouvelables.
➔ **Réponse :** Ce projet est en cours d'élaboration.

✓ **Des questionnements sur les transports et la qualité de l'air**

- Les participants suggèrent d'inscrire le développement des mobilités propres et durables comme un axe fort et principal du SRADDET.
➔ **Réponse :** Les transports et infrastructures sont un volet important du SRADDET, l'enjeu des mobilités durables est transversal aux volets aménagement, climat-air-énergie, biodiversité, et sera traité en tant que tel.
- Les participants s'interrogent sur :
 - La manière dont la qualité de l'air sera prise en compte dans l'ensemble des thématiques du SRADDET et la capacité de celui-ci à participer à l'atteinte des objectifs fixés pour la qualité de l'air ;
➔ **Réponse :** La qualité de l'air est un axe transversal au sein du volet climat-air-énergie et a également des liens forts avec les transports et l'aménagement. Une attention particulière lui sera donc portée.
 - L'opportunité de territorialiser les enjeux « qualité de l'air » et les moyens à mettre en œuvre pour cela ;
 - L'absence de la thématique transport dans ce séminaire ;
➔ **Réponse :** Un séminaire a été organisé spécifiquement sur cette thématique le 16 juin 2017. Par ailleurs, les modalités d'élaboration du SRADDET prévues par la Région visent à assurer un croisement des différentes thématiques à travers une organisation en mode projet permettant d'adopter une approche transversale. Enfin, un séminaire transversal sera organisé courant quatrième trimestre 2017 afin de concerter les acteurs dans une approche plus intégrée.
 - Les moyens employés afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au transport routier, qui apparaît comme le premier enjeu climat en Grand Est.

- ✓ **Favoriser le développement des Territoires à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV)**
 - Les participants suggèrent de :
 - Soutenir les dynamiques Territoires à énergie positive et pour la croissance verte sur le long terme ;
 - Retenir dans le SRADDET l'objectif de couvrir totalement la région en territoires à énergie positive et d'atteindre 100% d'énergies renouvelables en 2050.

- ✓ **Des interrogations concernant l'usage**
 - Les participants s'interrogent sur :
 - La cohérence entre les différents usages du bois (énergie, construction, ...) et la nécessité d'encadrer ces filières ;
 - ➔ **Réponse :** Cette problématique est suivie par les principaux acteurs concernés et sera également traitée dans le futur Schéma Régional Biomasse.
 - Les moyens à mettre en œuvre pour passer d'une économie basée sur la propriété des biens à une économie orientée sur l'usage (économie de la fonctionnalité).
 - ➔ **Réponse :** La politique de soutien au développement de l'économie circulaire intègre cet enjeu.

- ✓ **Des remarques et suggestions concernant la menace du changement climatique**
 - Les participants s'interrogent sur l'absence d'atelier relatif à l'adaptation au changement climatique et notamment sur ses impacts et les besoins de réorganisation.
 - ➔ **Réponse :** Cette problématique devait être abordée dans tous les ateliers car elle est transversale. Elle concerne également d'autres volets du SRADDET (eau et biodiversité en particulier) et sera donc traitée dans le cadre d'un séminaire transversal organisé courant dernier trimestre 2017.
 - Les participants suggèrent :
 - De développer une approche intégrée pour mettre en cohérence entre les volets du SRADDET pour trouver les synergies (notamment pour parer aux aléas climatiques) ;
 - ➔ **Réponse :** Cet impératif d'une approche intégrée et de mise en cohérence est pleinement pris en compte dans les modalités de travail retenues par la Région pour l'élaboration du SRADDET.
 - De centrer le SRADDET autour des objectifs de la COP 21 (Conférence des parties)
 - ➔ **Réponse :** Le volet Climat Air Energie l'intègre nécessairement à travers la prise en compte des objectifs de la SNBC et de la PPE.

- ✓ **Autres demandes ou remarques**
 - Les participants s'interrogent sur :
 - La présence ou non d'un amortisseur énergétique, qui en cas de crise énergétique fossile, permettrait de passer ce cap sans trop de dommages comme cela avait été le cas lors de la crise de 2008, avec l'amortisseur social de notre système français ;
 - La possibilité d'évaluer la cohérence des orientations du SRADDET au regard de la loi Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV).
 - ➔ **Réponse :** Les indicateurs de suivi seront mis en place dans ce sens.
 - Les participants suggèrent :
 - De les tenir informés de la prise en compte ou non des éléments de réflexion travaillés lors de ce séminaire ;
 - ➔ **Réponse :** La Région étudiera l'ensemble des contributions recueillies lors des différents temps et modes de concertation au fur et à mesure de l'élaboration du SRADDET. Les prochains séminaires et les publications des documents constitutifs du SRADDET (rapport et fascicule, synthèses communicantes) permettront aux acteurs d'identifier les éléments retenus ou non.

- D'inclure le solde de la contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) dans le diagnostic SRADDET afin d'obtenir, dans la mesure du possible, une contribution CSPE pour le Grand Est avec des retombées en termes d'obligation d'achat et d'appels d'offre pour les énergies renouvelables ;
- De pouvoir expérimenter une défiscalisation de l'investissement dans la rénovation/transformation du patrimoine (objectif économie d'énergie, création de logements et préservation du patrimoine) à l'instar de l'investissement dans le bâti neuf dans certains secteurs.

En complément de cette synthèse, l'ensemble des réflexions des tables, inscrites sur les supports de contribution prévus à cet effet, sont capitalisées, arbitrées selon leur pertinence et le champ d'intervention du SRADDET et pris en compte dans sa rédaction.